

DECLARATION UE DE CONFORMITE

GUYARD - 22-24, Rue Lucien Rouzet - ZA VILLEDIEU SUR INDRE 36250 NIHERNE

Tél: 02.54.35.63.70 – site web: guyard-sa.com

atteste que cette déclaration de conformité est établie sous la seule responsabilité du fabricant et conformément à la législation d'harmonisation de l'Union Européenne, déclare que l'équipement de protection individuelle neuf décrit ci-après :

Gants de protection, référencé: 1542 100 VBS

est conforme au modèle ayant fait l'objet du certificat d'examen de type UE, aux dispositions du règlement UE 2016/425 du parlement européen et du conseil du 03/03/2016 et abrogeant la directive 89/686/CEE du 21 décembre 1989 (pour les équipements de protection individuelle visés à l'article 8-3) et aux normes nationales transposant les normes harmonisées :

EN ISO 21420: 2020 - EN 388: 2016 + A1: 2018 & ISO 13997: 1999

et est identique à l'équipement de protection individuelle ayant fait l'objet de l'examen UE de type (module B) par l'organisme notifié :

LEITAT (n°0162)

C/ de la Innovacio, 2 – 08225 TERRASSA (BARCELONA) – Espagne

qui a établi l'attestation d'examen UE de type n°:

C-01089-2023-1

Cet EPI de catégorie II est soumis à la procédure d'évaluation de la conformité au type sur la base de l'assurance qualité du mode de production sous la surveillance de l'organisme notifié AFNOR (n°0333) certification n°1998/10939/011.

Fait à Niherne, le 06.01.2025,

Le Président Directeur Général

Mik DERAEVE

